



eCongress

des Jeunes MR **2.1**

LES PROPOSITIONS



Jeunes
MR

Ces samedis 8 et 15 mai a eu lieu le deuxième congrès virtuel des Jeunes MR.

Suite à la crise du Covid-19 et donc l'impossibilité de se réunir physiquement, nous avons organisé pour la deuxième fois le Congrès de cette façon.

Vous avez eu l'occasion de déposer des motions et des amendements, que ce soit en tant que membre individuel ou avec votre section locale/fédération/arrondissement. Mais ce n'est pas tout. Cette année, vous avez également eu la possibilité de créer des groupes de travail pour approfondir certaines thématiques et proposer des motions complètes et détaillées.

7 groupes de travail ont pu voir le jour sur des sujets diversifiés que ce soit sur : l'enseignement, les nouvelles technologies ou encore sur des thématiques institutionnelles et sociétales.

Des positions importantes ont été prises lors de ce Congrès, vous les découvrirez dans ce livret.

Merci pour votre travail de qualité et la richesse des débats lors de ce congrès.

Merci de porter si bien les valeurs libérales qui nous sont chères !



Laurie

Présidente des Jeunes MR



NUMÉRIQUE - R&D

- 4-5** Les Jeunes MR soutiennent le développement des investissements en matière de nouvelles technologies.

SOCIÉTÉ & SANTÉ

- 6-7** Les Jeunes MR sont pour une GPA altruiste accessible à tous les couples et une cohérence et certitude des critères d'enregistrement et filiation des enfants.
- 8-9** Les Jeunes MR souhaitent la promotion de la tolérance et de la non-discrimination lors des débats apprentis-citoyens.
- 10-11** Les Jeunes MR veulent la suppression de la discrimination imposée aux hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) pour le don de sang.

ENSEIGNEMENT

- 12-13** Les Jeunes MR souhaitent une modernisation de l'apprentissage des langues en Fédération Wallonie-Bruxelles.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- 14-15** Les Jeunes MR demandent une reconnaissance des exactions chinoises à l'encontre de la communauté ouïghour comme étant un acte de génocide.

AGRICULTURE ET ÉCONOMIE

- 16-17** Les Jeunes MR veulent promouvoir et supporter la production et la consommation de produits locaux, Bio et/ou de circuits courts, AgriLabel.

FISCALITÉ & PENSION

- 18-19** Les Jeunes MR veulent plus d'heures non imposables pour les jobs étudiants.
- 20-21** Les Jeunes MR proposent le partage des droits à la pension au sein d'un couple d'époux ou de cohabitants légaux.

INSTITUTIONNEL

- 22-23** Les Jeunes MR plaident pour une simplification institutionnelle par la refédéralisation de compétences non liées à un territoire ou une identité territoriale.

Et aussi

Retrouve toutes les autres propositions des Jeunes MR sur :

🌐 jeunesmr.be/site/nos-publications



Les Jeunes MR soutiennent
**LE DÉVELOPPEMENT DES INVES-
TISSEMENTS EN MATIÈRE DE NOU-
VELLES TECHNOLOGIES.**



Ces dernières décennies les nouvelles technologies n'ont cessé d'évoluer transformant la société dans son ensemble. Notre souhait, est que la Belgique soit **pionnière** dans le développement de ces nouvelles technologies. Elles sont **essentiels** pour le développement économique et pour la création d'emplois dans notre pays.

LES JEUNES MR SOUHAITENT QUE LA BELGIQUE :

- Coordonne une stratégie interfédérale afin de développer l'hydrogène comme une technologie clé pour le futur. Elle permet notamment de stocker l'énergie produite par des sources renouvelables qui par nature sont intermittentes.
- Apporte un soutien financier aux projets relatifs au transport d'hydrogène, ainsi qu'aux infrastructures pour d'autres carburants alternatifs plus durables (électrique, gaz naturel, etc.), vu la situation géographique de la Belgique au cœur de l'Europe, au centre du couloir logistique reliant Londres au nord de l'Italie.
- Investisse via la Société Fédérale de Participations et d'Investissement dans des projets innovants à forte valeur ajoutée dans les domaines des nouvelles technologies.
- Soutienne, via des incitants fiscaux les start-up (notamment par l'instauration d'un double tax-shelter, et d'une meilleure déductibilité fiscale).
- Développe en partenariat avec les entreprises belges la technologie blockchain dans les administrations. Cela permettra de renforcer la confiance des citoyens dans leurs institutions et d'accroître la transparence des agences de l'Etat. Cette technologie pourrait permettre d'organiser, entre autres, des votes électroniques théoriquement infalsifiables ou encore des registres de cadastres décentralisés.
- Fasse des investissements en matière de nouvelles technologies la pierre angulaire du Plan de relance belge.

Les Jeunes MR sont pour
**UNE GPA ALTRUISTE ACCESSIBLE À
TOUS LES COUPLES ET UNE COHÉ-
RENCE ET CERTITUDE DES CRITÈRES
D'ENREGISTREMENT ET FILIATION
DES ENFANTS.**



La GPA est un mode de procréation médicalement assisté consistant à demander ou accepter qu'une femme extérieure aux auteurs du projet parental puisse porter un ou plusieurs de leurs enfants. Elle est majoritairement pratiquée dans des contextes impliquant des couples hétérosexuels ne pouvant procréer. La GPA constitue aussi l'un des moyens existant pour les hommes et femmes homosexuels, en couple ou non, ainsi que pour les hommes et femmes célibataires, de parvenir à fonder une famille.

Le but de cette proposition est d'amener des **solutions concrètes** et adresser la thématique de la GPA en Belgique pour tous couples et dans l'intérêt supérieur de l'enfant et de sa sécurité via un **statut juridique** en Belgique.

La gestation pour autrui (ci-après « GPA ») est légalisée et encadrée dans un certain nombre de pays (dont Grèce, Portugal, Royaume-Uni, Pays-Bas, Russie, Mexique, Ukraine, 48 États des USA, Canada...). Les États-Unis et le Canada ont fixé des règles strictes visant à protéger les femmes porteuses ainsi que les parents d'intention et les enfants issus de la GPA.

La GPA ne fait pas l'objet d'une législation spécifique, créant une véritable **insécurité juridique** dans le chef des couples qui y ont recours en Belgique. Recourir à une femme porteuse y est pourtant toléré dès lors que cette pratique n'est pas en tant que telle constitutive d'une infraction pénale.



LES JEUNES MR DEMANDENT AUX POUVOIRS COMPÉTENTS :

- Une circulaire ministérielle adressée aux administrations communales, ainsi qu'aux procureurs du pays, afin de clarifier et définir une procédure harmonisée sur l'ensemble du territoire national concernant l'enregistrement de l'enfant et de sa filiation à son parent biologique sur base de son certificat de naissance dûment traduit et apostillé et /ou du jugement de cessation des droits parentaux de la mère porteuse, en octroyant automatique de la nationalité Belge le cas échéant. Ce jugement de cessation des droits parentaux de la mère porteuse empêche le nom et le prénom de cette dernière d'être sur l'acte de naissance et donc enregistrée au Registre National comme mère biologique de l'enfant ;
- La modification des dispositions législatives en matière de filiation afin de reconnaître la double filiation paternelle, comme c'est le cas pour la double filiation maternelle, pour que le parent d'intention soit reconnu par l'administration belge comme parent légal au vu des documents étrangers lui reconnaissant ce statut (acte de naissance valable, jugement étranger apostillé), sans devoir passer par la procédure d'adoption intrafamiliale.



Et aussi

Retrouve toutes les autres propositions des Jeunes MR sur :

 jeunesmr.be/site/nos-publications

Dans le moyen-long terme :

- Donner un cadre législatif clair et sûr pour une GPA « altruiste », sur la base des modèles existants, en permettant de mettre un terme à l'inégalité devant l'infertilité qui prévaut à l'heure actuelle, tout en posant les sauvegardes nécessaires pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que les droits et devoir des différentes parties concernées. Pour autant que la GPA soit strictement encadrée, il est possible de rencontrer les réserves formulées à l'égard de cette pratique sur le plan éthique et philosophique, de permettre à tout couple de pouvoir y accéder et créer sa propre famille, et d'éviter des dérives qui ne sont pas acceptables.



Les Jeunes MR souhaitent
**LA PROMOTION DE LA TOLÉRANCE
ET DE LA NON-DISCRIMINATION LORS
DES DÉBATS APPRENTIS-CITOYENS.**



En 2021, la tolérance et la non-discrimination doivent être le socle du comportement de chacun envers autrui. Ainsi, chaque être humain doit être **libre d'aimer** et d'être la personne qu'il souhaite. Chaque être humain doit être **libre dans ses choix** professionnels et éducatifs sans aucune discrimination quant à son sexe ou son orientation sexuelle.

En 2020, la Belgique est le second pays le plus égalitaire d'Europe quant aux droits des personnes LGBTQ+. Cela étant, des **lacunes législatives** restent présentes. Au-delà de la partie législative, la perception et le respect des droits de la communauté LGBTQ+ doivent encore être améliorés au sein de notre société.

En effet, malgré certaines avancées législatives favorables au respect des droits des personnes LGBTQ+, la réalité nous rappelle parfois que du chemin reste à faire avant que toute discrimination soit abolie. Les jeunes libéraux doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour interpeller et conscientiser les jeunes quant à la **tolérance** et la **non-discrimination**, notamment envers la communauté LGBTQ+. Conscients que la tolérance doit être inculquée au plus tôt dans le parcours de vie des citoyens, sensibiliser et ouvrir les esprits d'un public jeune et toujours aux études semble le plus cohérent.

CONCRÈTEMENT, CETTE MOTION VISE :

- À instaurer une mise en lumière systématique de la notion de tolérance, notamment vis-à-vis de la communauté LGBTQ+, lors des débats apprentis-citoyens auxquels les Jeunes MR participent ;
- En amont, le sujet serait à aborder en sous-commission citoyenneté, avec l'ensemble des autres jeunesses de partis. La création d'un groupe de travail serait à minima envisagée et pourquoi pas une sous-commission permanente à ce sujet. Cela permettrait aux Jeunes MR de défendre cette notion de tolérance qui nous est chère en discutant de manière encadrée avec les autres jeunesses politiques ;
- Ensuite, cela pourrait aboutir à une systématisation de la question de tolérance lors de l'organisation de chaque débat en école.

Les Jeunes MR veulent

LA SUPPRESSION DE LA DISCRIMINATION IMPOSÉE AUX HOMMES AYANT DES RAPPORTS SEXUELS AVEC DES HOMMES (HSH) POUR LE DON DE SANG.



En Belgique, il faut plus de 500.000 poches de sang par an pour faire face aux besoins. Dans les années 80, il était interdit pour les HSH de donner du sang afin de limiter la propagation de la maladie VIH et réduire le risque de contamination par transfusion sanguine. Depuis 2017, les HSH doivent attendre **douze mois** après toute relation sexuelle pour pouvoir donner leur sang. Les non-HSH peuvent donner leur sang **sans délai** s'ils ou elles ont des rapports avec un partenaire régulier. En cas de nouveau(lle) partenaire, ils/elles doivent attendre **quatre mois**.

A l'heure actuelle, toutes les maladies transmissibles par le sang sont détectables quatre mois après une prise de risque. La période d'exclusion de don qui est imposée à la grande majorité de la population belge est de 4 mois (voyage dans la partie subsaharienne de l'Afrique, nouveau partenaire, accouchement (6 mois), opération, endoscopie, piercing et tatouage). La Belgique utilise les tests génomiques et chaque don est systématiquement analysé.

Nos voisins français, danois, autrichiens et néerlandais ont réduit de 12 à 4 mois la période d'abstinence imposée aux HSH sur base d'éléments objectifs, scientifiques et indépendants. Le gouvernement britannique a annoncé qu'à partir de l'été 2021, le délai sera réduit à 3 mois. Il faut **supprimer** entièrement la période d'abstinence pour les HSH et se concentrer sur les comportements à risques plutôt que sur des « groupes à risques », ces derniers étant stigmatisés.

LES JEUNES MR :

- Proposent la suppression de toute discrimination envers les HSH qui donnent leur sang par la suppression de la période d'abstinence de 12 mois actuellement imposée
- Demandent au Ministre fédéral de la Santé de faire approuver urgemment un Arrêté royal afin que les règles actuelles soient proportionnelles et conformes aux données scientifiques les plus récentes.

Les Jeunes MR souhaitent
**UNE MODERNISATION DE L'APPREN-
TISSAGE DES LANGUES EN FÉDÉRA-
TION WALLONIE-BRUXELLES.**



Les Jeunes MR souhaitent l'apprentissage des langues dès la maternelle et a minima dès la 1^{ère} primaire. C'est un moyen de tirer vers le haut le niveau de langue de notre pays. Ceci doit passer par une réforme des référentiels (maternel et primaire) et une réforme des socles de compétences (secondaire). A l'instar du Pacte pour un enseignement d'excellence, ces derniers devront être revus graduellement en commençant par le maternel.

L'obligation scolaire étant actuellement fixée à l'âge de cinq ans et afin de permettre un apprentissage des langues dès le plus jeune âge, les Jeunes MR appellent à ce que ce dernier puisse commencer dès la troisième maternelle. Cela permettra en outre à chaque enfant d'avoir accès à un apprentissage des langues de qualité sans pour autant creuser le déficit en termes de niveau de langue.

De plus, les disparités en termes d'apprentissage des langues en fonction du type d'enseignement (général, technique, professionnel) pourraient être atténuées au travers d'un apprentissage précoce des langues.

L'apprentissage des langues au fil de l'enseignement obligatoire devra tenir compte des différentes avancées en termes de pédagogie, mais également des recherches propres à l'apprentissage des langues.

- En **maternelle**, les parents seront amenés à choisir une première langue étrangère qui devra impérativement être une des langues officielles de notre pays. En Fédération Wallonie-Bruxelles les parents auront donc le choix entre le néerlandais ou l'allemand comme première langue. L'apprentissage de cette dernière se basera sur un objectif d'éveil à la langue au travers de divers moyens.
- En **primaire**, l'apprentissage de la langue étrangère choisie en maternelle serait poursuivi. Un test de niveau serait mis en place en 1^{ère} primaire afin de concrétiser la mise en place de cours de langues par niveau d'apprentissage.



- En **secondaire**, l'apprentissage des langues sera intensifié en fonction des cycles. En **début de premier cycle**, il sera demandé à l'élève et à ses parents de choisir une deuxième langue étrangère. Le choix se fera entre la deuxième étrangère officielle et l'anglais.
- À l'entrée dans le **deuxième cycle**, le choix en termes de langue pourra être de choisir l'anglais pour les élèves qui n'ont pas encore commencé à l'apprendre. Pour les autres une 3ème langue étrangère pourra être proposée à la discrétion de l'école et en fonction des possibilités.
- Pour le **troisième et dernier cycle du secondaire**, Il sera possible d'envisager l'apprentissage d'une 4ème langue étrangère pour les élèves en section « langues fortes ».

Dans le cadre d'un parcours d'apprentissage au fil de l'enseignement obligatoire, Les Jeunes MR sont convaincus de la nécessité de moderniser les méthodes d'enseignement. Un travail devra être mené en la matière pour permettre aux professeurs plus de flexibilité dans l'organisation de leurs cours dans une optique de modernisation de l'apprentissage des langues.

Des programmes européens comme Erasmus+ ou le corps européen de solidarité ont acquis une certaine notoriété au travers des possibilités de mobilité internationale qu'ils permettent.



Et aussi

Retrouve toutes les autres propositions des Jeunes MR sur :

 jeunesmr.be/site/nos-publications

Cependant, la mobilité intra nationale de jeunes est trop peu souvent mise en avant. Les Jeunes MR appellent à une valorisation de la mobilité entre communautés linguistiques permettant une meilleure connaissance des langues officielles tout en permettant aux jeunes de différentes communautés de se rencontrer et de collaborer dans le cadre de projets associatifs.

Étant convaincus que l'apprentissage des langues se fait aussi par l'immersion, les Jeunes MR appellent à la mise en place d'une plateforme intercommunautaire visant à faciliter les échanges linguistiques dans le cadre scolaire et extrascolaire. Cette plateforme pourrait également aider les jeunes désireux de trouver un job étudiant dans une autre communauté afin de parfaire leur apprentissage.



Les Jeunes MR demandent
**UNE RECONNAISSANCE DES EXAC-
TIONS CHINOISES À L'ENCONTRE DE
LA COMMUNAUTÉ OUIGHOUR COMME
ÉTANT UN ACTE DE GÉNOCIDE.**



Les informations apparues à notre connaissance via les Xinjiang Papers font état **d'exactions** à l'égard du peuple ouïghour, lesquelles peuvent être assimilées aux actes énoncés dans la Convention de l'ONU de 1948. Si aucune preuve n'a été apportée quant à l'existence de crime de masse bien que ces derniers subissent des stérilisations/avortements forcés pour faire baisser la population (baisse de 84% de naissances ouïghours dans le Sud du Xinjiang entre 2015 et 2018) et des transferts d'enfants séparés de force de leurs familles pour être internés dans des établissements sous tutelle du régime central communiste.

En plus de ces exactions relevant du crime de **génocide**, il est attesté que le peuple ouïghour souffre de nombreux autres **sévices** comme l'acculturation forcée, la destruction des cimetières et des mosquées, l'interdiction de parler leur langue ou de pratiquer leur culte, les camps de rééducation, l'isolement de leur province du reste du monde, le travail forcé et les détentions arbitraires.

LES JEUNES MR SOUHAITENT :

- **conditionner** les rapports diplomatiques et commerciaux avec la Chine tant que la situation relative aux ouïghours et à leur traitement ne soit pas normalisée, à tout le plus.
- une **déclaration** du Parlement belge du traitement chinois à l'égard des ouïghours comme étant un **génocide**. Cette détermination doit avoir une portée, à tout le moins morale et politique.

Les Jeunes MR veulent

**PROMOUVOIR ET SUPPORTER LA
PRODUCTION ET LA CONSOMMATION
DE PRODUITS LOCAUX, BIO ET/OU DE
CIRCUITS COURTS, AGRILABEL.**



En 2017, la structure d'encadrement AgriLabel était mise en place en Wallonie par le Service public. L'objectif de ce label et des sous-labels qui en découlent et de promouvoir, de soutenir et **d'encourager la production** et la **consommation de produits locaux**.

Malheureusement, ces Labels régionaux ne sont pas assez connus par les consommateurs et ne sont pas assez mis en avant dans les espaces de consommation ou encore dans les espaces d'informations publics.

LES JEUNES MR SOUHAITENT :

- La mise en place de **campagnes de sensibilisation** concernant la possibilité pour le consommateur de trouver des produits labélisés AgriLabel, mais aussi bio et/ou de circuits courts près de chez lui. Campagne via les réseaux sociaux, l'affichage public et éventuellement les chaînes de télévision publiques (locales).
- La **valorisation** des produits labélisés AgriLabel, mais aussi bio et/ou de circuits courts pour la réalisation des repas dans les cantines scolaires. (Proposition à formuler auprès des instances compétentes).
- La création d'un système de **chèques consommation** à destination des produits labélisés AgriLabel, mais aussi bio et/ou de circuits courts, (ex : Chèque BioWal), afin de promouvoir le travail qui est réalisé par la structure AgriLabel. Ou à tout le moins la possibilité d'étendre l'utilisation des écochèques à ces produits.
- La création de **liens** accessibles sur les sites des Régions, Communautés et du Gouvernement fédéral pour un répertoire des producteurs labélisés AgriLabel (pour la Wallonie), mais aussi bio et/ou de circuits courts (type pin Googlemaps, avec possibilité de localisation et d'accès en transport depuis une adresse entrée).
- La mise en place de subsides pour la réalisation de **capsules de présentation** des producteurs labélisés AgriLabel, mais aussi bio et/ou de circuits courts accessibles également en permanence depuis un répertoire disponible sur les sites des Régions, Communautés et du Gouvernement fédéral.
- La proposition **d'incitants** pour les entreprises (cf. écochèques) avec une utilisation disponible uniquement dans un périmètre défini autour des infrastructures de l'entreprise où travaillent effectivement les bénéficiaires des labels AgriLabel, mais aussi bio et/ou de circuits courts

Les Jeunes MR veulent
**PLUS D'HEURES NON IMPOSABLES
POUR LES JOBS ÉTUDIANT.**



En Belgique, lorsqu'un étudiant preste des heures de travail rémunérées dans le cadre d'un job étudiant ou d'une activité entrepreneuriale sous un statut d'étudiant-entrepreneur, il est soumis à une limite non imposable de 475 heures par an et 240 heures par trimestre (sauf pour le troisième trimestre qui ne compte pas de limite d'heures trimestrielle). L'étudiant est soumis à un plafond de salaire non imposable qui ne peut dépasser les 12842,85€, au risque de payer des impôts. Il est également soumis à un plafond de salaire de 7045€ si ses parents sont imposés conjointement, de 8920€ si ses parents sont imposés séparément et de 10570€ si ses parents sont imposés séparément et qu'il présente un lourd handicap.

Un étudiant qui s'investit beaucoup dans son job étudiant peut facilement presser la totalité de ses heures non imposables et se retrouver à devoir cesser de travailler le reste de l'année afin d'éviter d'être imposé.

- Les Jeunes MR proposent la possibilité pour les étudiants de prester davantage d'heures trimestrielles **non imposables**, pour promouvoir la liberté d'entreprendre et l'initiative personnelle.
- Les Jeunes MR proposent une **adaptation** par secteur du **nombre d'heures**. Chaque secteur pourra déterminer par négociation collective sectorielle la possibilité d'élargissement d'heures afin de permettre aux étudiants de prester davantage, ce qui serait plus optimal et sans pénaliser les travailleurs fixes.
- Pour éviter aux employeurs de pénaliser les fixes en engageant davantage d'étudiants, nous proposons que cette négociation sectorielle collective, décide d'un pourcentage d'étudiants à ne pas dépasser au sein de l'entreprise.
- Concernant les étudiants entrepreneurs, nous pourrions envisager une extension à **600** heures annuelles et **385** heures par trimestre, avec une adaptation des plafonds de salaire non imposables, en fonction de cette limite d'heure. Étant donné que cette proposition s'inscrit favorablement au sein de nos valeurs ibérales, nous souhaitons qu'elle puisse être relayée aux acteurs politiques étudiants dans le cadre de cet enjeu étudiant.

Les Jeunes MR proposent
**LE PARTAGE DES DROITS À LA PENSION
AU SEIN D'UN COUPLE D'ÉPOUX
OU DE COHABITANTS LÉGAUX.**



Le système de pensions belge actuel se divise en trois grands piliers.

Le premier est celui de la pension légale, le second celui de la pension complémentaire ou assurance groupe et le troisième celui de l'épargne-pension. Ce système est individuel, c'est-à-dire que chaque personne cotise pour sa propre pension qu'elle recevra lors de sa retraite actuellement fixée à l'âge de 65 ans ou après, en général, 45 ans de travail.

Le fait de travailler à temps plein ou à temps partiel a également un impact sur la pension et le montant cotisé dans le premier pilier. Le montant d'heures, quant à lui, influence la part reportée et cotisée.

Il est aujourd'hui courant qu'au sein d'un couple d'époux ou de cohabitants légaux, une des deux personnes diminue son temps de travail afin de s'occuper davantage de la vie de famille. Ses droits à la pension se voient alors diminués d'autant tandis que ceux du partenaire continuant à travailler pleinement restent identiques.

Afin de rétablir l'égalité des droits à la pension, les Jeunes MR demandent :

- D'ajouter la possibilité de **partager** les droits à la pension obtenus avec son conjoint ou cohabitant légal. Cette proposition vise à permettre aux couples de choisir une option de partage des droits à la pension.
- Cela impliquerait que la personne continuant à exercer un temps plein pourrait **cotiser** pour son conjoint dont le temps de travail a été diminué dans le but de libérer du temps pour la vie de famille.
- Concrètement, durant la période où cette possibilité est choisie par le couple, les droits acquis par les deux parties sont **additionnés** et ensuite **redistribués** de manière égale.
- La mise en place de ce système n'aurait **pas de conséquence** économique pour l'État, celui-ci percevant un même montant qui serait réparti de manière différente

Les Jeunes MR plaident

POUR UNE SIMPLIFICATION INSTITUTIONNELLE PAR LA REFÉDÉRALISATION DE COMPÉTENCES NON LIÉES À UN TERRITOIRE OU UNE IDENTITÉ TERRITORIALE.



Étant donné l'imbroglio institutionnel de la Belgique et que notre système institutionnel tend à établir une surreprésentation de décideurs peu importe le niveau de pouvoir, nous avons besoin d'une **vision commune** pour certaines compétences à portée nationale et internationale et la nécessité d'apporter une réponse **efficace, ambitieuse et coordonnée** aux enjeux de demain tels que la transition numérique ou énergétique.

Certaines compétences à portée nationale /internationale sont restreintes à une vision régionale (ex. mobilité, climat,...), entravées par des désaccords entre communautés et générant des coûts inutiles.

Considérant qu'il n'est plus acceptable que des divergences communautaires représentent un frein au développement de notre pays sur les plans nationaux et internationaux, notre pays mérite une vision commune, pragmatique et efficace dans une période troublée et de transition.

Dans une optique de **bonne gouvernance** et de **simplification** de nos institutions et afin de répondre de façon efficace aux enjeux de demain, les Jeunes MR :

- Proposent d'opérer le **transfert** de compétences qui ne sont pas liées à un territoire ou une identité territoriale au fédéral ;
- Proposent plus particulièrement de transférer les compétences liées au **climat** et à **l'environnement** ; aux **transports** et à la **mobilité** ; à la **politique énergétique**, aux **relations extérieures** ; et à la **politique scientifique**.



Et aussi

Retrouve toutes les autres propositions des Jeunes MR sur :

 jeunesmr.be/site/nos-publications

**Jeunes
MR**

Éditeur responsable: Laurie Semaille, Av de la Toison d'Or 84-86 | 1060 Bruxelles | Ne pas jeter sur la voie publique